

## **Commune de BETTING**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2017**

---

Absents excusés : Blaise Alain – PERIC Martine

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2017

Adoption du procès verbal de la séance du 10 novembre 2016, par les conseillers présents à cette réunion.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ajout d'un point supplémentaire relatif au prêt d'un terrain communal au Syndicat Arboricole et Horticole de Betting.

#### **INFORMATIONS et COMMUNICATIONS**

##### **SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI**

Au 15.12.2016

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 59 dont 39 hommes et 20 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 39 (≈ 66 %).

Au 15.01.2017

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 67 dont 46 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 43 (≈ 64 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

##### **SITUATION DE LA TRESORERIE**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 1 705 556,28 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 1 701 663,40 €.

##### **POINT 1 : OPERATION « 10 HEURES POUR LA SOLIDARITE » AU PROFIT DES RESTAURANTS DU CŒUR**

L'opération intitulée « 10 heures pour la Solidarité » a eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming Merlebach, le 27 novembre 2016 pour les Restaurants du Cœur.

Il s'agissait de récolter des fonds, selon des tarifs fixés comme suit : le prix d'entrée de 4 €, 50 centimes par 100 mètres nagés, 2 euros par demi-heure pédalée et 3 euros par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restaurants du Cœur. Tout cela au cours des 10 heures d'ouverture du complexe nautique. La participation de l'équipe de Betting composée de 8 personnes, a permis de récolter la somme de 92,75 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le reversement de la somme de 92,75 € aux Restaurants du Cœur.

## **POINT 2 : VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE**

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 08 décembre 2016, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de la dotation de solidarité pour l'année 2017 sont les suivantes :

- un critère de population de 5 € par habitant et par an : 168 015€
- une part fixe de 13 000 € par commune et par an : 143 000 €
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 185 000 €

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.

- un critère « d'équipement communautaire hors zone » de 2 € par mètre carré : 5 000 € (déchèterie) pour Hombourg Haut, 5 000 € (déchèterie) pour Betting et 16 000 € (aire d'accueil des gens du voyage) pour Freyming Merlebach

- un critère de « ruralité-zones » réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 38 304 €

- un critère « ville de moins de 2 000 habitants » soit 3 000 € par commune : 24 000 €

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire de 60 000 € pour la salle Marcel Cerdan.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 30 832,40 € (26 610,67 € en 2016).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tableaux de répartition et de versement de la dotation de solidarité 2017.

## **POINT 3 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH**

L'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » (les documents d'urbanisme en tenant lieu dont la carte communale) des communes à l'établissement public à compétence intercommunale (EPCI), dans les trois ans après la date de publication de cette loi, soit le 27 mars 2017.

Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert n'a pas lieu.

Si la Communauté de Communes n'a pas pris la compétence en mars 2017, la communauté devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions précédemment exposées.

Le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

## **POINT 4 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES RUE DE LA CROIX ET CHEMIN DE BENING**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 janvier 2017, en présence de M. Donnen, receveur municipal et du maître d'œuvre – M. Fuchs du Bureau d'Etudes Guelle et Fuchs de Forbach pour procéder à l'ouverture des plis relatifs au marché de travaux d'effacement des réseaux et d'aménagement des voiries, rue de la Croix et chemin de Béning.

Le marché est composé de deux lots :

lot 1 – génie-civil des réseaux secs, câblage BT, câblage téléphone et éclairage public et

lot 2 – aménagement de la voirie et aménagements paysagers

Les sept offres réceptionnées en Mairie par les différentes entreprises pour les deux lots ont été remises au maître d'œuvre pour procéder à l'analyse des dossiers. Après vérifications et demandes de précisions complémentaires, le maître d'œuvre a établi le classement des entreprises par lot, au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir les offres les mieux disantes qui sont celles de la société SAG Vigilec de Cocheren pour le lot 1 d'un montant de 355 912,50 € HT, et de la société Rauscher de Adamswiller pour le lot 2 d'un montant de 493 644,00 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 1 à la société SAG Vigilec de Cocheren et le lot 2 à la société Rauscher de Adamswiller et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce marché.

#### **POINT 5 : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC ORANGE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX : RUE DE LA CROIX ET CHEMIN DE BENING**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux aériens de télécommunication, propriété d'Orange, rue de la Croix ainsi que Chemin de Béning, un protocole d'accord doit être signé avec la société Orange.

Cet accord présente la procédure de réalisation de l'opération de dissimulation des réseaux aériens de télécommunication et les missions et obligations de la collectivité, du maître d'œuvre et de la société Orange.

Le document est complété par un recueil des règles techniques traitant des exigences techniques.

De plus, une convention contractuelle formalisant les modalités juridiques et financières sera transmise pour signature avant le commencement des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le protocole d'accord PAC-HD4-54-16-00084817 avec la société Orange et les différentes pièces afférentes à cette opération.

#### **POINT 6 : PRET D'UN TERRAIN COMMUNAL AU SYNDICAT ARBORICOLE ET HORTICOLE**

Par délibération du 28 mars 2003, le conseil municipal a accepté de mettre à disposition la parcelle se situant à l'arrière de l'église cadastrée section 04 n°87, pour la construction d'un local de distillation par le Syndicat Arboricole et Horticole. A la demande du Syndicat Arboricole et Horticole, le Maire a mandaté Me Jacoby, notaire à Forbach pour rédiger un acte de prêt à usage. Cet acte prévoit que la commune de Betting, propriétaire de la parcelle 87 section 04, prête au Syndicat Arboricole et Horticole, à titre gratuit la partie du terrain sur laquelle se situe le local de distillation pour une durée de 50 ans reconductible.

Le conseil à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais de notaire et autorise le Maire à signer cet acte de prêt à usage avec le Syndicat Arboricole et Horticole.

#### **POINT 7 : TRAVAUX COMMUNAUX**

##### **Voirie**

Installation d'un feu comportemental au niveau du 71 rue Principale par la société Trafic de Norroy Le Veneur d'un montant de 29 640,00 € TTC auquel s'ajoute une facture d'ERDF de 1 308,53 € TTC pour le raccordement électrique.

##### **Mairie**

Remplacement d'un chauffe-eau au 1° étage de la mairie par la société Friderich de L'Hôpital pour un coût de 713,03 € TTC.

##### **Centre socioculturel**

Fourniture et pose d'un ventilo convecteur dans la grande salle par la société Friderich de L'Hôpital pour un coût de 1 331,46 € TTC.

#### **POINT 8 : DEMANDE DE SUBVENTION**

##### **Société d'Histoire du Pays Naborien**

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2017. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2017.

**POINT 9 : DEMANDE DE LOCATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL**

La délégation de Moselle Est de la Ligue contre le Cancer souhaite organiser en collaboration avec la société des anciens mineurs de Betting, un repas le dimanche 23 avril 2017 au centre socioculturel de Betting. Les bénéfices de cette manifestation seront intégralement reversés au comité départemental de la Ligue contre le Cancer.

Elle sollicite la mise à disposition gratuite du centre socioculturel à l'occasion de cette manifestation.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de louer à titre gratuit le centre socioculturel à la Ligue contre le Cancer le 23 avril 2017.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

COLETTI D.

CHABOUSSIE P.

FICK M.

FLAUSS L.

GUTHMULLER J.

HAMAN J.

HELLE P.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

SCHOULLER D.